

Lettre d'Information

N°3 DÉCEMBRE 2007

Editorial

Le CERSA a été amené à arrêter ses priorités de recherche pour la période 2009-2012, dans le cadre d'un exercice de contractualisation, dont on a déjà souligné les limites et qui comporte de surcroît cette fois bien des incertitudes. D'une part, la loi du 18 avril 2006 a en effet profondément modifié l'organisation de la recherche scientifique : tandis que l'« Agence nationale de la recherche » (ANR), dotée de très importants moyens, apparaît désormais comme le principal financeur de la recherche, la nouvelle « Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur » (AERES) tend à s'assurer le monopole de l'évaluation des projets, des équipes et des personnels de recherche ; la position du CNRS s'en trouve dès lors considérablement fragilisée. D'autre part, l'autonomie renforcée prévue par la loi du 10 août 2007, dite « loi Pécresse », au bénéfice des Universités ne sera pas sans incidence sur la mission de recherche qui leur est assignée.

Il a donc fallu se livrer à nouveau à un travail de réflexion prospective à long terme, sans savoir dans quelles conditions l'activité scientifique de l'équipe serait amenée à l'avenir à se déployer.

La réflexion que le CERSA entend développer au cours du prochain contrat se situe dans le prolongement des recherches menées dans le cadre du précédent contrat (2005-2008) : il s'agira de s'interroger sur les formes nouvelles de régulation appelées par le développement de sociétés confrontées à une complexité croissante de leurs modes d'organisation et de gouvernement. S'appuyant sur les points de l'équipe et sur la visibilité, nationale et internationale, que ses membres ont acquise dans une série de domaines, les recherches seront sous-tendues par un ensemble de questions transversales :

- celle des nouveaux enjeux d'une régulation qui vise à conforter la cohésion de sociétés menacée par le développement des flux transfrontières et la fragmentation toujours plus grande du social, mais aussi à améliorer sans cesse les performances collectives, au nom d'un impératif de compétitivité ;

- celle des nouveaux niveaux de régulation, la régulation étatique étant désormais prise en tenaille entre les dispositifs construits en dehors ou au-dessus des États et les dispositifs territorialisés conçus en fonction d'une logique de proximité ;

- celle des nouveaux acteurs de régulation, les acteurs privés étant de plus en plus amenés à intervenir dans les processus de régulation, à travers les pratiques de partenariat, de délégation ou d'externalisation ;

- celle enfin des nouveaux instruments de régulation, les technologies de l'information et de la communication mais aussi les outils de gestion forgés par le New Public Management semblant offrir le moyen, sans doute illusoire, de remédier aux failles de la normativité juridique.

Jacques Chevallier

S O M M A I R E

Editorial.....	p 1
Séminaires.....	p 2
Colloques /Conférences.....	p.4
Mémoires.....	p 6
Thèses.....	p.7
Ouvrages.....	p 9
Nouvelles de l'équipe.....	p 13
Informations pratiques.....	p 14

Le droit de l'égalité d'opportunités et des politiques publiques de lutte contre les discriminations

Organisé par Daniel Borrillo

Depuis cette année, le séminaire est une activité commune avec le cycle de conférences-débats dans le cadre du Master Droits de l'homme et libertés publiques du CREDOF

Ce séminaire permet de discuter de l'évaluation des politiques publiques, des normes juridiques et de pratiques sociales en matière d'affirmation de l'égalité et de lutte contre les discriminations dans nos sociétés multiculturelles.

Ces questions sont devenues en France un enjeu politique majeur. Le dépassement de la vision républicaine traditionnelle fondée sur l'universalisme abstrait ainsi que la différenciation entre discrimination et exclusion, ont permis l'inscription sur l'agenda politique français d'une véritable politique publique antidiscriminatoire. Grâce à l'impulsion du droit communautaire, le dispositif légal français s'est également enrichi de nouveaux outils comme la discrimination indirecte ou le renversement de la charge de la preuve. La création d'une autorité administrative de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) témoigne de l'engagement politique de la France dans cette matière. Les séances se dérouleront au CERSA et également à la Faculté de droit de l'Université de Paris X-Nanterre.

NB : Les séances seront annoncées sur le site du CERSA

Séminaire des doctorants

Organisé par Olivier Renaudie et Valérie Moureaud
Salle de réunion du CERSA

Créé à l'initiative des doctorants du CERSA dans le cadre de leur participation aux activités de l'équipe, le séminaire a pour objet de permettre aux doctorants et aux jeunes docteurs de présenter les grandes orientations de leurs travaux en cours ou achevés. A la suite de la présentation, une discussion est ouverte, portant non seulement sur les résultats de la recherche mais aussi sur la méthode et les difficultés rencontrées. Ce rendez-vous aide les doctorants à se tenir informés des problématiques de recherche développées dans leur discipline. Il est l'occasion d'échanges avec des chercheurs confirmés, puisque des discutants référents y apportent leur participation.

Le séminaire est bien entendu ouvert aux autres doctorants de l'Ecole doctorale de droit public interne, science administrative, science politique, information et communication de l'Université Paris 2 qui souhaiteraient y assister.

NB : Les séances seront annoncées sur le site du CERSA

La réforme de l'Etat dans les pays post-communistes

Organisé par François Frison-Roche et Anne Gazier
Salle de réunion du CERSA

L'actualité a incité les organisateurs du séminaire à consacrer les trois séances de l'automne 2007 à la région des Balkans avec l'intervention le 24 octobre 2007 de M. Gueorgui GOTEV, Porte-parole du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, qui nous a parlé de la transformation du Pacte de stabilité en Conseil de coopération régionale au début de l'année 2008.

Le 21 novembre 2007, c'est Mme Odile PERROT, docteur en science politique, qui nous a présenté une communication sur le futur statut du Kosovo. (Sa thèse intitulée « Les équivoques de la démocratisation sous contrôle international. Le cas du Kosovo 1999-2007 ») (prix 2007 de la fondation Varenne) vient d'être publiée aux éditions LGDJ.

Enfin, le Mercredi 19 décembre 2007, c'est Mme Ana RAJCEVIC-GARCIA, Doctorante à l'université Sophia-Antipolis de Nice, qui s'interrogera devant nous sur le statut de la Bosnie-Herzégovine.

Le programme du début de l'année 2008 (janvier à mai) comprendra les intervenants suivants :

Ioulia Shukan, Docteur en science politique, Jacques Raviot, Diane Skoda, Docteur en droit et Alexandra Goujon, Maître de Conférences de science politique à Université de Bourgogne.

La date de ces séminaires et l'intitulé des interventions seront précisés ultérieurement par courriels. Elles seront également disponibles sur le site internet du CERSA.

Les personnes intéressées peuvent recevoir ces précisions en adressant une demande à : francois.frisonroche@free.fr

Séminaire AHMOC-CERSA, 2007-2008 Administrations et États contemporains : histoire, sociologie, science politique

Organisé par Marc-Olivier Baruch, Philippe Bezes, Alain Chatriot,
Patrick Le Lidec et Frédéric Ocqueteau

Prenant la suite du séminaire « sociologie de l'administration » interne au CERSA et conduit de 2003 à juin 2007, le séminaire « Administrations et États contemporains : histoire, sociologie, science politique » est organisé conjointement par l'équipe AMHOC (Approches historiques des mondes contemporains), équipe du CRH (UMR CNRS-EHESS) et par le CERSA. Il est co-piloté par Marc Olivier Baruch, Philippe Bezes, Alain Chatriot, Patrick Le Lidec et Frédéric Ocqueteau.

L'objectif du séminaire est d'appréhender les fonctionnements et processus de transformations des États et des systèmes administratifs en mobilisant systématiquement les regards croisés de l'histoire, de la sociologie et la science politique.

Le séminaire se propose de réunir chercheurs et enseignants-chercheurs de toutes disciplines de sciences sociales, s'intéressant à l'État contemporain, ses agents et ses transformations à travers de multiples angles d'analyse (organisations, groupes professionnels, élites, trajectoires et carrières, fonctionnements, réseaux sociaux, politiques publiques, pratiques concrètes, réformes, rationalisation, etc...).

COLLOQUES ET CONFÉRENCES

SOG Conference « What do we learn about the transformations of the state in the age of multi-level governance »

23-24 mai 2008

Paris (Université Panthéon-Assas / Paris II)

Organisé par Nicole de Montricher et Philippe Bezes

La réflexion internationale sur l'administration publique se concentre depuis une dizaine d'années sur ce qu'en France on a coutume de qualifier « Réforme de l'Etat ». Ce champ de recherche a suscité l'émergence de notions comme « gouvernance » ou « gouvernance multi-niveaux » par exemple qui tentent de décrire les nouvelles formes d'action publique. La conférence adopte un autre point de vue : considérer les conséquences pour l'Etat du changement des modes d'intervention. Qu'est-ce que ces transformations nous apprennent sur l'Etat et sur ses modifications ?

L'intérêt d'une réunion dans le cadre du « réseau SOG » vient de ce qu'il s'agit d'un groupe de chercheurs qui comprend, à l'échelle internationale, la plupart des personnalités scientifiques intéressées par la recherche sur l'Administration publique et qui, depuis les années 1980, se réunissent régulièrement. Ils ont donc appris à travailler ensemble même si leurs méthodes de recherche sont différentes. Cette petite communauté qui publie la revue "Governance" donne une bonne idée du développement de la recherche dans ce domaine. Sur le fond, la conférence permettra de comparer les expériences nationales et, de cette façon, de mieux comprendre chacune d'entre elles.

Ce type de réunion a également pour objet de mettre en relation les chercheurs français et étrangers qui, pendant deux jours, ont l'occasion de confronter leurs approches des phénomènes politiques et administratifs. A l'issue de la conférence l'objectif est de faire participer un plus grand nombre de français à cette communauté internationale.

La Faveur

5 et 6 juin 2008

Paris (Université Panthéon-Assas / Paris II)

Organisé par Gilles Guglielmi

Le séminaire interdisciplinaire sur « La Faveur » s'est réuni en 2007 selon un rythme mensuel en présence d'un auditoire participant compris entre 12 et 18 personnes. Le texte présentant la problématique initiale, ainsi que les comptes-rendus des réunions, incluant communications et débats, sont disponibles sur le site www.guglielmi.fr, rubrique Recherches juridiques.

L'observation montre que les phénomènes relevant de la faveur, qu'ils soient pénalement qualifiés ou pas, sont massivement présents dans les sociétés contemporaines, non seulement dans les Etats africains, asiatiques, sud-américains, mais aussi dans les démocraties occidentales. Ils relèvent certes du modèle classique du clientélisme romain mais sont plus diffus, insidieux et diversifiés que celui-ci. La recherche ne saurait donc faire l'économie de travaux destinés à clarifier les termes du débat, à identifier les invariants, à proposer une explication de la notion de faveur souvent présentée comme relevant du sens commun ou de la nature humaine.

Pour livrer les premiers résultats du séminaire et pour approfondir la réflexion, un colloque sera organisé les 5 et 6 juin 2008 à l'Université Paris-II (salle des Conseils). Son programme définitif sera arrêté lors de la prochaine réunion, le jeudi 21 février 2008 au CERSA (salle de réunion).

The Comparative Administration History of Population Migration 1800 to the Present

**5 avril 2008
Salle de réunion du CERSA**

Working Group on the history of Administration de l'Institut international des sciences administratives (IISA-Bruxelles), présidé par le Professeur Stefan Fisch (Speyer-Allemagne).

Colloque fermé avec la participation de nombreux étrangers (Européens, Américains, Australiens etc.), notamment de Vida AZIMI en qualité de co-rapporteur général et de rapporteur pour la France et d'une doctorante du CERSA, Ghizlane BENSOUUDA (rapport sur le Maroc).

La première session s'est tenue à Pavie-Italie en avril 2007.

Les Collectivités locales en France et en Italie

Paris (Université Panthéon-Assas / Paris II)

Organisé par Vida Azimi

Ce colloque franco-italien se situe dans le cadre bien établi des échanges réguliers depuis 2001 entre le CERSA et les universités italiennes (Sienne, Sapienza, etc...).

Le thème est d'actualité, traitant de la régionalisation, de l'intercommunalité et de la démocratie locale.

Sont prévus cinq participants italiens et cinq français appartenant au CERSA.

Fixé à l'origine au mois de mars 2008, le colloque a dû voir sa date reportée, en raison des impossibilités de certains participants.

Le colloque reste néanmoins programmé pour 2008.

Mémoires Master de Recherche

L. ACÉVÈS, La commission nationale de déontologie de la sécurité. Une autorité contestée, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 10 septembre 2007, 124 pp. + annexes et biblio.

A. BERRIVIN, La commission des recours des militaires : enjeux, actions et limites, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 10 septembre 2007, 101 pp. + biblio. et annexes

M. BOUNAKHLA, France 24. Un outil supplémentaire au service de l'action audiovisuelle extérieure, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 10 septembre 2007, 80 pp. + biblio.

A. BOUZIOURI, La coordination de la participation de l'administration hellénique à la prise et l'exécution de la décision communautaire, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 6 septembre 2007, 90 pp. + annexes et biblio.

Ku-Jung CHANG, L'organisation administrative des capitales : l'exemple de Séoul, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 5 juillet 2007, 86 pp. + Annexes et biblio.

M. CHAPOUTON, La politique des banlieues sous le gouvernement Villepin depuis les émeutes de l'automne 2005, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 10 septembre 2007, 137 pp. + biblio.

M. D'ABRIGEON, Les réformes des politiques de la recherche au Japon et en France, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 5 septembre 2007, 120 pp. + annexes et

G. DARRIOUMERLE, Le projet de fusion GDF-SUEZ, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 7 septembre 2007, 107 pp. + annexes et biblio

C. DU HAUT DE SIGY, La privatisation des autoroutes, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 7 septembre 2007, 88 pp. + annexes et biblio.

C. DUARTE-MORALÈS, La politique étrangère du Venezuela : conception et pratique de l'action internationale du gouvernement d'Hugo Chavez, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 6 septembre 2007, 94 pp. + biblio. (15/20)

J.F. FLOREZ RUIZ, Le Défenseur du peuple colombien. Un Ombudsman singulier, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 4 septembre 2007, 67 pp. + Biblio. et annexes

S. FUJIMORI, Les services du Premier ministre au Japon, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 6 juin 2007, 85 pp. + Biblio.

E. MANFREDI, L'Agence des participations de l'État, une nouvelle perspective pour l'État actionnaire ?, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 5 septembre 2007, 85 pp. + annexes et biblio.

E. NAVATTE, Le Secrétariat Général de Bercy, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 31 août 2007, 132 pp. + annexes et Biblio

C. PERROT, Les Haras nationaux. La réforme d'une institution, Mémoire Administration et politiques publiques, Paris 2, 4 septembre 2007, 109 pp. + annexes et biblio.

C. SHI, La réforme de l'administration en Chine, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 4 septembre 2007, 118 pp. + annexes et biblio. 118 pp. + annexe et biblio.

M. SIGNOLES, La politique d'aide à la création cinématographique, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, septembre 2007

L. VILLAS BOAS GABBI, Gouverner une mégapole : l'expérience de Sao Paulo, Mémoire Master Administration et politiques publiques, Paris 2, 4 septembre 2007, 106 pp. + annexes et biblio

J. ZUIN, La réforme de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, Mémoire Master administration et politiques publiques, Paris 2, 4 septembre 2007, 170 pp. + annexes et biblio.

Olivier RENAUDIE

Thèse de doctorat en droit public soutenue le 23 mai 2007 :

La préfecture de police (en cours de publication).

Créée par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), la préfecture de police est l'institution chargée du maintien de l'ordre public à Paris et dans ses environs : elle constitue l'un des éléments majeurs qui distinguent le statut de Paris de celui des autres communes. L'objet de cette étude est de s'interroger sur les conditions dans lesquelles une institution aussi dérogatoire au droit commun a pu être maintenue dans le paysage administratif français au point que son existence ne suscite plus aucun questionnement. La réponse à cette interrogation se fait en trois temps. Dans un premier temps, il est montré que la préfecture de police est une institution qui, bien qu'héritée de l'Ancien Régime, s'est adaptée à l'Etat moderne et s'est progressivement enracinée dans l'organisation administrative française. Dans un deuxième temps, il est montré que son maintien s'est opéré au prix de la fiction selon laquelle le préfet de police est à la fois un organe de l'Etat et un organe de la commune de Paris, fiction qui apparaît contestable sur plusieurs points. Dans un troisième temps, il est montré que le rang de capitale de Paris ne peut à lui seul expliquer l'existence et le maintien de l'institution : si la préfecture de police a persisté, c'est aussi, et surtout, en raison de sa coïncidence avec un certain modèle d'Etat.



Directeur de thèse : Jacques Chevallier.

Mélanie DULONG DE ROSNAY

Thèse de doctorat en droit soutenue le 26 octobre 2007 :

La mise à disposition des oeuvres et des informations sur les réseaux : régulation juridique et régulation technique

Les développements techniques entraînent une croissance exponentielle de la circulation des œuvres et informations sur les réseaux. Les modèles de régulation de l'ère analogique élaborés sur la rareté du support sont remis en question par le numérique, fondé sur les paradigmes de la copie, de la réappropriation et du partage. Le droit d'auteur a été développé et adapté au rythme des innovations techniques de reproduction et de diffusion des œuvres, comme un correctif artificiel accordant une exclusivité temporaire d'exploitation. Il peut aussi conduire aux biens communs.

Nous analysons comment droit et technique ont d'abord été pensés de manière indépendante. Les processus d'élaboration des normes et standards techniques et l'extension des droits exclusifs entraînent des tensions entre les industries culturelles et le public. Cette conception conduit à un enchevêtrement de lois et mesures techniques de protection au profit de la régulation technique.

Nous proposons donc, dans la lignée de la lex informatica, un modèle fondé sur l'influence réciproque entre les disciplines, vers la reconception des catégories juridiques du droit d'auteur et vers une meilleure expression technique des droits. Le développement d'applications, d'ontologies et de métadonnées juridiques permet une automatisation de la régulation des échanges d'œuvres et d'informations. Mettant en œuvre une intégration plus équilibrée du droit et de la technique, ce modèle est notamment fondé sur l'analyse de licences et modèles contractuels qui se développent sur Internet, entre contrôle d'accès et biens communs.

Directrice de thèse : Danièle Bourcier.





Karine GILBERG

Thèse de doctorat en droit public soutenue le 29 novembre 2007 :

La légistique au concret. Les processus de rationalisation de la loi

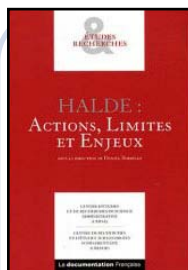
Depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la légistique suscite l'intérêt des pouvoirs publics qui la considèrent comme une méthode privilégiée, et appropriée, pour rationaliser la production juridique et plus particulièrement la loi. Elle doit en effet permettre de répondre à deux difficultés majeures de la production législative : un accroissement du flux de textes, élaborés souvent dans l'urgence ; une complexité accrue de leur contenu, due à la technicité des domaines d'intervention et au caractère politiquement sensible de certains textes.

Soumise à la critique (peu intelligible, peu efficace...), la loi perd de son autorité et donc de son effectivité ; sa complexité et son instabilité mettent en péril la sécurité juridique. Les autorités de régulation (Conseil d'Etat, Secrétariat général du Gouvernement, et plus récemment Conseil constitutionnel) ainsi que les institutions communautaires ou l'OCDE ont exprimé leur inquiétude face à ce contexte et appelé à plus de tempérance et de rigueur dans la production des lois. Toutefois, la démarche méthodique ne s'est pas immédiatement imposée, se heurtant soit à des résistances, soit au désintérêt des rédacteurs de textes (évaluation législative ex ante). Les premières initiatives des années quatre-vingt sont d'abord restées dispersées, ne prenant que depuis 2003 le caractère d'un programme de qualité de la réglementation. La nouvelle rationalisation envisagée est ambitieuse, elle vise à améliorer la cohérence du droit existant, à garantir la qualité formelle et matérielle des textes et à mieux maîtriser le processus législatif. L'entreprise bénéficie d'un soutien politique réitéré et l'ensemble des acteurs concernés y sont impliqués (Parlement, Gouvernement, administration, autorités de régulation et de contrôle, acteurs sociaux). Si la démarche produit certains effets tangibles, elle rencontre encore des obstacles.

Directeur de thèse : Jacques Chevallier.



OUVRAGES



Daniel Borrillo (dir.)

HALDE : Actions, Limites et Enjeux

La publication du premier rapport annuel de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) a été l'occasion d'engager un débat pour mieux comprendre sa contribution à la lutte contre les discriminations en France.

Organisé conjointement par la HALDE, le monde universitaire, le CREDOF et le CERSA, ce colloque international a réuni des juristes, des sociologues, des politologues, des personnalités politiques, les principales associations de lutte contre les discriminations, des magistrats et des représentants d'organismes étrangers de promotion de l'égalité.

Ces principaux acteurs ont échangé sur la mise en oeuvre concrète des outils juridiques de lutte contre les discriminations. Suivant l'évolution d'une plainte (conditions de la saisine, traitement des plaintes, solution des litiges et réponses aux conflits), ce colloque a permis d'analyser la prévention des discriminations, les limites de l'action du droit et de son impact sur la société civile.

Au-delà de la réflexion théorique, ce document constitue un apport aux actions concrètes en matière d'égalité des chances, de promotion de la diversité et de la mobilisation des minorités. Il vise la promotion de l'autonomie des individus et l'encouragement d'un climat social pacifié.

HALDE / CERSA / CREDOF

La Documentation Française, coll. études et recherches, Paris, 2007



Gilles Guglielmi et Genevieve Koubi avec la collaboration de Gilles Dumont

Droit du service public

Dépasser le mode d'approche qui considère le service public, soit comme une simple donnée du système juridique, soit comme une construction théorique intangible, devient une nécessité pour comprendre l'évolution du droit public. Sujet de nombreux débats, nationaux et européens, le service public est une notion en mutation permanente.

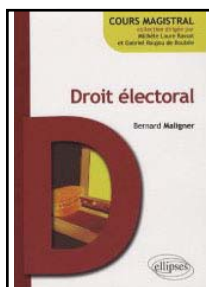
La notion de service public possède à la fois un sens juridique, une fonction politique, une portée économique et une contenance sociale qui ne peuvent pas être dissociées. Son étude relève alors tant du droit positif, constitutionnel, européen ou administratif, que de la science administrative.

Malgré les conceptions multiples d'une idée marquée par ses origines révolutionnaires et républicaines, en dépit de la diversité des façons d'aborder la finalité du concept de service public et son contenu, le droit du service public manifeste une constance et une unité relevées dans les discours et dans les pratiques juridiques.

Les évolutions profondes de la société française se sont toujours nourries des avancées rendues possibles par la notion de service public depuis la Libération. La réponse aux nouvelles demandes sociales, à la construction de l'Union européenne et aux développements de la décentralisation gagnerait à mobiliser la plasticité théorique de la notion de service public, son efficacité opératoire et sa fonction constitutive du lien social.

2ème édition

Précis Domat, Montchrestien, Paris, 2007



Bernard Maligner

Droit électoral

Cet ouvrage a pour ambition d'exposer le droit électoral écrit, tel qu'interprété par le Conseil constitutionnel, le Conseil d'État et la Cour de cassation, applicable aux élections présidentielles, européennes, législatives, régionales, municipales et cantonales. La première partie, portant sur «le droit électoral substantiel», s'intéresse aux «personnes» que sont l'électeur et le candidat, puis aux «opérations électorales», de la création ou du remodelage des circonscriptions électorales à la proclamation des résultats, en passant par la campagne électorale, le vote des électeurs présents et absents, ainsi que le dépouillement des suffrages. Elle concerne, en outre, les «finances» électorales, soumises autant à des plafonds en matière de dons et de dépenses qu'au contrôle d'une autorité administrative indépendante : la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques. La seconde partie est consacrée au «droit électoral processuel». Qu'il relève de la compétence du Conseil constitutionnel ou des juridictions administrative et judiciaire, qu'il porte sur la qualité d'électeur, la régularité et la sincérité de l'élection et des comptes de campagne ou sur le remboursement des dépenses électorales, le contentieux électoral obéit à des règles précises, parfois complexes, mais souvent mal connues en ce qui concerne la recevabilité, l'instruction et le jugement des requêtes, et les voies de recours. En toutes ces occurrences, le juge dispose de pouvoirs étendus qui lui permettent d'annuler une élection, d'en rectifier les résultats et de sanctionner sévèrement non seulement ceux qui négligent de se conformer à la législation mais encore les bénéficiaires de fraudes électorales.

Ellipses, Paris, 2007, 1072 pages



Michel Chauvière en collab. avec Pauline Kertudo

Les Mouvements familiaux et leur institution en France

Les mouvements familiaux occupent une place singulière et exceptionnelle sur l'échiquier institutionnel français. Quantitativement d'abord. On dénombre une soixantaine de grandes organisations nationales reconnues, sans compter celles qui œuvrent pour la famille sans l'afficher ; Qualitativement ensuite. En France, depuis plus de soixante ans, le statut d'association familiale est défini et protégé par la loi. Sociologiquement, le mouvement familial se situe au carrefour de plusieurs processus et enjeux sociaux fondamentaux. D'où l'importance de bien comprendre les rapports du champ familial avec la société civile et, dans l'action publique, ce que l'on peut qualifier d'économie politique de la question familiale. En France où cet axe d'investigation est encore peu développé, seules quelques recherches tentent de comprendre les rhétoriques, les enjeux juridiques et institutionnels et la construction des intérêts collectifs. La connaissance fine d'un tel ensemble constitue un vaste chantier historique et sociologique. Le présent volume entend y contribuer utilement en rassemblant et en publiant une sélection de travaux disponibles mais insuffisamment connus avec quelques inédits.



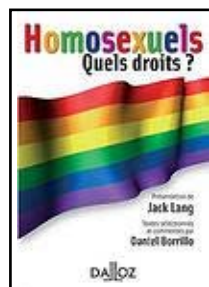
Virginie Lanceron

Du SGCI au SGAE

Evolution d'une administration de coordination au coeur de la politique européenne de la France

La spécificité du processus décisionnel de l'Union européenne, caractérisé par l'absence d'un réseau administratif propre, nécessite une coopération constante des institutions européennes et des administrations nationales pour la préparation et l'exécution des règles définies à Bruxelles. En France, cette mission a été confiée au Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) créé en 1948 et devenu le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) à la suite d'un décret du 17 octobre 2005. Placée sous l'autorité directe du Premier ministre, le SGAE est chargé de rapprocher les positions des administrations françaises sur les dossiers européens en cours et, en cas de divergences, rendre les arbitrages techniques nécessaires. Au cœur de la scène décisionnelle nationale aujourd'hui caractérisée par l'omniprésence des questions communautaires, le changement de dénomination a permis une clarification de son rôle d'acteur essentiel de la politique européenne de la France. Cet ouvrage présente l'organisation, le fonctionnement, les missions et le positionnement institutionnel du SGAE, une administration encore largement méconnue malgré sa position d'interface incontournable entre Paris et Bruxelles.

L'Harmattan, Logiques juridiques, Paris, 2007



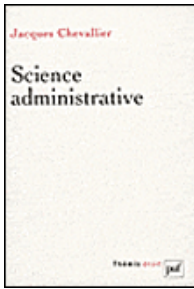
Daniel Borrillo
présentation de Jack
Lang

Péché, crime, maladie, vice ou fléau social, l'homosexualité a toujours fait l'objet de stigmatisation et de persécutions. Ceux et celles qui la pratiquaient ont souvent payé avec leur liberté et même leur vie les manifestations de leur désir.

Ce n'est que récemment qu'un processus de dépénalisation s'est développé en Europe permettant ainsi non seulement le respect de la vie privée mais aussi la mise en place d'un dispositif égalitaire allant de la reconnaissance du couple homosexuel à la lutte contre l'homophobie.

Cet ouvrage présente au lecteur un recueil des principaux textes qui permettent de mieux comprendre l'histoire juridique et politique de l'homosexualité en France et en Europe.

Dalloz, Paris, 2007, 112 pages
PDF - 503 ko



Jacques Chevallier

Science administrative

Science à la fois ancienne et nouvelle, la science administrative a connu une histoire tourmentée. Après avoir retracé les grandes lignes de cette évolution, l'ouvrage entend construire une grille d'analyse du phénomène administratif d'application très générale. La science administrative est ainsi conçue comme :

- une science sociale à part entière ;
- une science conçue comme une « science carrefour », fondée sur l'interdisciplinarité ;
- une science optant résolument pour une approche comparative ;
- une science prenant en compte le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'administration ;
- une science perçue comme indissociable de la science politique ;
- une science qui implique une prise de vue globale sur la logique de structuration et la dynamique d'évolution des sociétés.

Ainsi conçue, la science administrative est entendue comme une porte d'entrée pour parvenir à une connaissance plus approfondie de la réalité sociale et politique.

4ème édition, Paris, PUF, coll. themis droit, 628 p.



Michel Chauvière

Trop de gestion tue le social

Essai Sur une Discrète Chalandisation

Les idées libérales progressent aujourd'hui par le social. Nous n'aurions plus les moyens économiques de notre modèle historique et il faudrait donc tout à la fois réduire la voilure et ouvrir le "marché du social". Un peu partout, des normes de "bonne gestion", autrement dit d'optimisation des dépenses improductives, s'imposent à tous les acteurs bénéficiant de fonds publics. Pour tous ceux qui ont flairé l'aubaine et commencé à faire des affaires, les idéaux de solidarité nationale ou d'émancipation individuelle deviennent des archaïsmes. Il en est ainsi du côté des personnes âgées dépendantes, des personnes handicapées, de la petite enfance, de l'échec scolaire, de la formation... Comment opèrent en détail ces changements ? Quelles en sont les conséquences pour l'action sociale organisée ? Pourquoi les avons-nous laissés s'installer en deux décennies ? Que pouvons-nous et que devons-nous défendre maintenant ?

A travers l'analyse du nouveau lexique largement inspiré de l'entreprise qui s'est imposé dans tout le secteur social (services à la personne, accès aux droits, démarche qualité, privilège de l'utilisateur, etc.), Michel Chauvière montre que celui-ci est aujourd'hui profondément dénaturé par un processus de "chalandisation" qui formate les consciences, sape les fondamentaux de l'action et prépare à plus de privatisation des services et d'autonomie de la gestion. Mais rien n'est définitivement joué !

La Découverte, coll. Alternatives sociales, Paris, 2007

Nouvelles de l'équipe

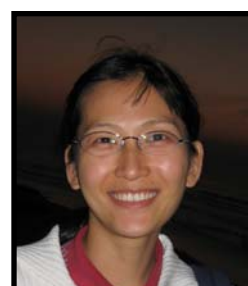
Frédérique Claveau, Ingénieur d'études au CNRS, juriste publiciste ayant également une expérience professionnelle en matière d'édition, a rejoint le CERSA le 1er janvier 2007 pour contribuer au développement de la Base de données juridique spécialisée en science administrative «Administral», dans la perspective de reprendre les fonctions de Madame Poux-Jalaguier à son départ.



Afarin Beaunom a intégré le CERSA le 1er janvier 2007 en remplacement d'Huguette Penin pour, d'une part, aider l'équipe de la Base Administral pour la saisie des données et, d'autre part, contribuer aux tâches administratives du centre (accueil et réception, courrier)

Hae-Ok Pyun, Assistant-ingénieur au CNRS, a rejoint le CERSA le 1er septembre 2007 comme responsable du Centre de documentation en remplacement de Michelle Bellebeau ; elle contribue également à l'alimentation de la Base «Administral».

Son thème de recherche est « La gestion de ressources humaines (les emplois de direction de CNFPT) »




Informations pratiques

Nous contacter

Site <http://www.cersa.org>

Mél contact@cersa.cnrs.fr

 01 42 34 58 80

Fax 01 42 34 58 81

Horaires d'ouverture

9h30-12h30 / 14h00-17h00



Les ressources documentaires

Centre de documentation

Ouverture du centre de documentation

Lundi-Mardi-Jeudi: 9h-12h30/ 13h30-18h

Mercredi-Vendredi 9h-12h30/ 13h30-16h30

Contact : Hae-Ok Puyn  01 42 34 58 83

Base Administratif

Contact : Frédérique Claveau  01 42 34 58 85

Nous trouver



Ligne 10 - Station Cluny-La Sorbonne ou Maubert-Mutualité
Ligne 4 - Station Saint-Michel



Lignes B & C - Station Notre Dame-Saint Michel



Lignes 38 - 21- 27 -85 - Arrêt Les Ecoles
Lignes 24 - 63 - 86 - 87 - Arrêt Dante/Collège de France
Lignes 24 – 63 – 86 – 87 - Arrêt Dante/Collège de France

Lettre d'information

Directeur de la publication : Jacques Chevallier

Réalisation : Joëlle Blériot - Sophie Dellatana